



Enquête suisse sur la santé

Description

L'enquête suisse sur la santé (ESS) fournit des informations sur l'état de santé de la population, sur son comportement en matière de santé et sur le recours aux services de santé. L'ESS est réalisée tous les cinq ans depuis 1992 par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Résultats publiés :

- **État de santé**
État de santé général, maladies et problèmes de santé, maladies cardiovasculaires, troubles physiques, santé psychique, consommation de médicaments, santé dentaire (tous les 10 ans), limitations d'activités et santé fonctionnelle
- **Comportements en matière de santé et déterminants de la santé**
Activité physique, alimentation, surpoids, consommation d'alcool, de tabac et de drogues, situation professionnelle
- **Recours aux services de santé**
Consultations médicales, traitement de problèmes psychiques, domaine paramédical, médecine complémentaire, séjours hospitaliers, aide et soins à domicile, aide informelle, examens de dépistage, dépistage du cancer, vaccination, contraception, don d'organes

Méthodologie

Méthodologie utilisée :

Enquête par échantillonnage auprès de personnes dont les adresses sont sélectionnées au hasard dans le registre d'échantillonnage de l'OFS. Ce registre comprend les données des registres officiels des habitants, notamment des cantons et des communes.

L'enquête est réalisée auprès de la population âgée de 15 ans ou plus vivant dans un ménage privé.

De 1992 à 2022, l'ESS a consisté en un entretien téléphonique suivi d'un questionnaire écrit (en ligne ou sur papier). En cas de problèmes de santé ou liés à l'âge, l'enquête pouvait également être menée sous forme d'entretien personnel (face à face).

À partir de 2027, l'ESS sera menée en mode mixte (en ligne ou par téléphone).

Périodes d'enquête :

Depuis l'année 1992, tous les cinq ans, de janvier à décembre

Périodicité de la publication :

Tous les cinq ans ; les premiers résultats sont publiés environ 12 mois après la réalisation de l'enquête.

Taille des échantillons de base :

1992 et 1997 : Échantillon de base de 12 000 interviews, plus des densifications cantonales

À partir de 2002 : Échantillon de base de 10 000 interviews, plus des densifications cantonales

Interviews réalisées :

De 1992 à 1997 : environ 15 000 interviews

De 2002 à 2007 : environ 19 000 interviews

De 2012 à 2022 : environ 22 000 interviews

Pondération :

Les données publiées sont pondérées selon les caractéristiques de la population résidente permanente de la Suisse (âgée de 15 ans et plus vivant en ménage privé). Lors de l'interprétation des données, il faut tenir compte du fait que les résultats basés sur un petit nombre d'observations peuvent être affectés d'une erreur aléatoire relativement grande. En conséquence, les résultats basés sur moins de 30 réponses sont présentés entre parenthèses et les résultats basés sur moins de 10 réponses ne sont pas publiés.

Variables utilisées :

- État de santé (maladies, troubles physiques, santé psychique, limitations etc.)
- Déterminants en matière de santé (activité physique, habitudes alimentaires, indice de masse corporelle, consommation de tabac, d'alcool et de drogues etc.)
- Recours aux prestations du système de santé (consultations médicales, séjours hospitaliers, examens de dépistage, dépistage du cancer, traitements paramédicaux, services de soins à domicile)
- Aide informelle reçue ou fournie et soutien social
- Conditions d'habitation
- Situation professionnelle (activité professionnelle, profession, secteur économique, conditions de travail, charges de travail)

Degré de régionalisation :

Suisse, grandes régions, régions linguistiques et cantons ayant densifié leur échantillon cantonal

Appariements utilisés :

- Statistique de la population et des ménages (STATPOP)
- Registre des entreprises et des établissements (REE)
- Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

Politique de révision**Révisions de routine :**

Adaptation du questionnaire avant chaque enquête

Révisions de méthodologiques :

Des révisions méthodologiques (telle la révision des sources) sont entreprises en fonction des besoins.

De 1992 à 2022, l'ESS a consisté en un entretien téléphonique suivi d'un questionnaire écrit (en ligne ou sur papier).

À partir de 2027, l'ESS sera menée en mode mixte (en ligne ou par téléphone).

Bases légales

- Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale concernant l'exécution des relevés statistiques (RS 431.011)
- Ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population (Ordonnance sur le recensement ; RS 431.112.1)

Organisation**Office fédéral de la statistique (OFS)**

en collaboration avec un institut de sondage spécialisé

Renseignements :

Section Santé de la population

+41 58 463 65 62

sgb@bfs.admin.ch